

**2 R&H**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 80 000 €**  
**ZI les Paluds, Centre de Vie Agora, Bâtiment B**  
**13400 AUBAGNE**  
**RCS MARSEILLE : 920 979 663**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 14 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze novembre,  
A dix-huit heures,

Les Associés de la Société 2 R&H, société par actions simplifiée au capital de 80 000 €, sise ZI les Paluds, Centre de Vie Agora, Bâtiment B - 13400 AUBAGNE, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 920 979 663 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- > La société FORTIUM INVEST, propriétaire de 4 000 actions,
- > La société MG2025, propriétaire de 4 000 actions,

seules associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la Société.

Madame Caroline RUIZ CARRION préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents sont propriétaires de l'intégralité des actions composant le capital, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission de Madame RUIZ CARRION Caroline de ses fonctions de Président et nomination de la société FORTIUM INVEST en remplacement,
- Démission de Madame ROUZIER Marie de ses fonctions de Directeur Général et nomination de la société MG2025 en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION DE FORTIUM INVEST EN REMPLACEMENT**

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Madame RUIZ CARRION Caroline, à compter de ce jour, de son poste de Président, et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en remplacement de Madame RUIZ CARRION Caroline, et pour une durée illimitée la société FORTIUM INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 700 000 €, sise 141 Chemin de la Plaine, Route de Lascours – 13360 ROQUEVAIRE et immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 993 824 697.

La Société FORTIUM INVEST, représentée par sa Gérante Madame RUIZ CARRION Caroline, déclare accepter la mission qui lui est confiée, et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée. Elle sera remboursée, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION DE MG2025 EN REMPLACEMENT**

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Madame ROUZIER Marie, à compter de ce jour, de son poste de Directeur Général, et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en remplacement de Madame ROUZIER Marie, et pour une durée illimitée la société MG2025, société à responsabilité limitée au capital de 700 000 €, sise 51 Chemin de Cantissier – 83640 SAINT-ZACHARIE et immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 993 369 636.

La Société MG2025, représentée par sa Gérante Madame ROUZIER Marie, déclare accepter la mission qui lui est confiée, et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée. Elle sera remboursée, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

chc  
AR

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associées et les nouveaux dirigeants.

**Société MG2025**  
*Représentée par*  
Madame ROUZIER Marie

« Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général »

» Bon pour acceptation  
des fonctions de directeur  
général »



**Société FORTIUM INVEST**  
*Représentée par*  
Madame RUIZ CARRION Caroline

« Bon pour acceptation des fonctions de  
Président »

Bon pour acceptation  
des fonctions de président

